

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Jeudi 30 Juin 2022

Année scolaire : **2021/2022**

Numéro de séance : 7

Date de transmission de la convocation aux membres : 17 juin 2022

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 17

Ordre du jour

I – Approbation du PV du conseil d'administration du jeudi 31 mars 2022 et de l'ordre du jour

II - Vie Pédagogique

- Rapport d'auto-évaluation
- Projets et séjours scolaires 2022/23
- Répartition de la D.G.H.
- Dates de la rentrée 2022

III - Vie éducative

- Demande d'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année 2022/23

II - Vie Financière et matérielle

- Contrats et conventions
- D.B.M.
- Participation des familles aux différents spectacles et ateliers en théâtre et histoire des arts durant l'année scolaire 2022/23
- Répartition des crédits pédagogiques globalisés
- Proposition d'échéancier pour le prélèvement automatique des frais scolaires
- Sorties d'inventaire

III – Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL
Séance du Jeudi 30 Juin 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Aurélie Deblaize	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Laurent Thomas		X	X	Mme C. Revolon	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M Tirant		X				
		Mme Valois Rouet		X	X			
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget		X				
Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X					
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris		X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. Nicolas Commagnac	X					
		Mme Laurence Manoir		X		M. Grillet	X	
		Mme Joëlle Jodet	X					
		Mme Corinne Lemoine	X					
		Mme Christian Lars	X					
		Mme Valérie Meyer	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	M. Baptiste Merlet	X					
		M. James Frodeau	X					
		Mme Liénart		X	X	Mme Berthelot	X	
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. Nadia Rouhaud		X				
		M. Isabelle Villeneuve		X				
		M. Didier Combes	X					
		M. Sylvie Emeriault	X					
		Mme Marion Lamade		X				
	Elèves	M. Ulysse Breillat		X				
		M. Elliott Bize	X					
		M. Noémie Fougères		X				
		M. Mehdi Jalal		X				
		M. Maxime Hut		X				

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

I – APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 MARS 2022 ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le PV précédent est adopté à l'unanimité.

II – VIE PEDAGOGIQUE

II.A – Rapport d'auto-évaluation

- En annexe1.

Mme Philips présente ce rapport qui a été reçu par l'ensemble de la communauté scolaire. Un conseil pédagogique ouvert à tous a eu lieu suite à cette réception.

Mme Lemoine (enseignante) a souligné l'importance de mentionner le manque de salles de cours en bilan du rapport.

M Bize (lycéen) informe que la région considère que les BTS ne relèvent pas de ses compétences et que, sans leur présence dans les locaux du lycée, il y a assez de place.

L'ensemble du CA manifeste sa surprise et son incompréhension.

Mme Meyer (enseignante) rappelle que cela fait de nombreuses années que la demande d'un pôle BTS est demandé sans succès.

Mme Phillips signale de nouveau qu'après la visite des évaluateurs externes à la rentrée prochaine, ce rapport constituera la base de notre prochain projet d'établissement.

II.B : Projets et séjours scolaires 2022/23

- en annexe 2

Présentation détaillée par Mme Phillips de l'ensemble de la liste jointe constituée en conseil pédagogique.

Toutes les demandes de projets culturels doivent être entrées sur une plateforme complexe pour coordonner tous les participants. La charge de travail est multipliée et, cela, avec des dates butoirs.

Le lycée BDA devrait obtenir l'accréditation Erasmus+, résultat d'un travail très important. Dans ce cadre entrent des projets individuels, en groupe ou personnel. L'ensemble des personnels du Lycée peut participer à certains des dispositifs d'Erasmus+.

Mme Philips informe que le lycée est en recherche de famille d'accueil pour des lycées italiens à la rentrée pour une durée de 2 mois.

II.C : Répartition de la D.G.H.

- (annexe 4)

Présentation de la DGH en pièce jointe par Mme Philips

De nouvelles modifications ont encore été annoncées par le rectorat ce jour. En particulier, le nombre de 2nd passe de 361 à 396 et les premières STMG passent, à ce jour, de 75 à 80.

M Commagnac (enseignant) fait remarquer que le nombre d'élèves est prévu au-dessus de celui de cette année et dénonce le manque de moyen pour les dédoublements. Il demande un dédoublement d'au moins une classe en stmg puisque l'effectif dépasse déjà les 25 de moyenne.

Mme Philips répond que le reliquat accordé par élève en STMG ne sera pas suffisant. 5 élèves supplémentaires cela ne fait qu'une heure de plus dans la DGH. Le lycée nécessite beaucoup d'heures non fléchées à cause du nombre important d'options.

Mme Meyer (enseignante) explique que les propositions faites en direction des élèves de STMG (3 classes de 1e pour 80 élèves - et il devrait en arriver d'autres) sont incompatibles avec une politique spécifique d'accompagnement des élèves les plus fragiles. En effet cette politique des groupes à « petits effectifs » a fait ses preuves depuis de nombreuses années. Des élèves sérieux et motivés choisissent la filière pour ces conditions favorables d'apprentissage. Aussi la répartition proposée pour 2022-2023 ressemble plutôt à une rupture de contrat.

M Merlet (AED) souligne la difficulté supplémentaire d'accueillir des élèves de l'extérieur.

M Commagnac (enseignant) souligne que réaliser, en concertation, une structure avec un

certain nombre d'élèves puis changer, après coup, ce nombre d'élève est aberrant. Il rappelle que le lycée est déjà trop petit pour le nombre d'élèves actuels et que, même si nous obtenions davantage pour dédoubler nous ne pouvons pas pousser les murs. Il rappelle également l'opposition aux 10% d'HSA imposés.

<u>Vote</u>	
Contre :	14
Abstention :	3
Pour :	0

II.D : Lutte contre l'absentéisme en devoir (contrôle continu)

Mme Philips porte, à la connaissance de tous, les règles applicables dès la rentrée prochaine :

- Les notes devront être entrées par les professeurs dans Pronote au fur et à mesure de leur obtention tout au long du semestre.
- En cas d'absence à un devoir, la valeur 0 sera entrée à la place de l'indication ABS. L'élève absent devra demander à l'enseignant un devoir de rattrapage lorsque l'absence était justifiée dès son retour au lycée (par la messagerie de l'ENT ou directement). Un seul devoir de rattrapage sera organisé, sur les créneaux dédiés, à la vie scolaire. Dans le cas où le devoir n'est pas rattrapé la valeur 0 sera maintenue et comptera dans la moyenne du semestre.
- Les travaux à rendre doivent l'être à la date demandée. Exceptionnellement, un délai court peut être accordé.

M Bize (élève) trouve « dures » ces dispositions.

Mme Philips explique que ces nouvelles règles ne concernent pas que notre lycée et qu'elles ont été rendu nécessaires par les très nombreux abus constatés cette année.

- Charte à signer à destination des étudiants de BTS (annexe 3)

Devant l'augmentation de l'absentéisme et la difficulté supplémentaire de faire excuser les absences du fait que les étudiants sont majeurs, une charte a été conçue par l'équipe éducative.

III – VIE EDUCATIVE

III.A – Demande d'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année 2022/23

La dotation définitive AED n'est tombée que le 29 juin 2022, ce qui raccourcit considérablement la période de recrutement (jusqu'au 8 juillet).

Mme Révolon (CPE) souligne la grande difficulté de recrutement si tard dans l'année scolaire. Un grand nombre d'étudiants ayant déjà un engagement fin juin. Si on n'anticipe pas le vivier n'est plus disponible.

Pour l'année prochaine aucune modification n'est prévue, mais notre dotation avait déjà perdu 0,5 ETP (sur 11 au total) à la rentrée 2021- 2022. La situation reste donc bien précaire.

Monsieur Merlet (AED) rappelle que la charge de travail est croissante et les difficultés rencontrées en raison de la perte de ce demi-poste. Il présente une motion jointe en annexe 5.

Monsieur Commagnac (enseignant) souligne qu'avec le contrôle continue, le rattrapage des devoirs non faits alourdi encore la tâche des AED.

M Combes (délégué parents FCPE) apporte son soutien à cette motion au nom de la FCPE.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

III.B – Découpage en semestre pour l'année 2022/23

Mme Philips rappelle qu'actuellement, trois salles sont occupées par les conseils de classe pendant trois semaines chaque trimestre. Le passage en semestre permettrait d'assurer davantage de cours. Le premier bilan mi-semestre (octobre-novembre) serait renforcé.

Mme Lemoine (enseignante) demande si un courrier sera envoyé à la famille à l'issue de ce bilan.

Mme Philips le confirme mais réserve l'envoi d'un courrier aux familles d'élèves en difficulté.

Mme Meyer (enseignante) demande une expérimentation sur une année scolaire. Certains établissements revenant déjà aux trimestres après être passé au semestre.

Mme Deblaise confirme que ce découpage ne sera maintenu que si le bilan est positif

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

IV – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

IV.A – Contrats et conventions

- Convention d'adhésion au groupement de commandes fourniture de volailles et lapins frais, coordonné par le lycée Berthelot à Châtelleraut à compter du 01/01/2023.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Renouvellement du contrat de maintenance ARD (passages au self et gestion des entrées) : mises à jour du logiciel, assistance téléphonique, télédiagnostic, pièces de rechange et dépannages sur site.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

M Combes (parents) demande la durée de ces contrats

Mme Lamongie précise que la durée du contrat de maintenance ARD est de 5 ans et celui pour les volailles de 2 ans.

IV.B – Voyages

- Diminution du coût du voyage en Italie Toscane du 10/04 au 15/04/22
coût initial 380€
suite à la subvention région et à l'annulation d'une visite, le coût du voyage est de 250€ pour les élèves boursiers et 270€ pour les élèves non boursiers
- La diminution par élève est donc de 130€ pour les boursiers
et 110€ pour les non boursiers

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

IV.C – D.B.M.

Mme Lamongie propose les Prélèvements sur fonds de roulement suivants :

- OPC : acquisition d'un piano de cuisson 2 feux vifs – 550€ (en complément de la subvention région de 9 640€)
- ALO : abondement de la ligne « papier » - 3 000€
- ALO : abondement de la ligne « fournitures administratives » - 3 000€
- ALO : Abondement de la ligne « entretien – dépenses d'entretien » - 3 000€

Total des prélèvements demandés : **9 550 €**

Mme Lamongie a proposé le vote de 3000 euros supplémentaires pour financer les dépenses « papier » et combler la période de septembre à décembre 2022, les 4000 euros initialement prévus au budget initial n'ayant suffi que pour la période de janvier à juin 2022. La consommation de papier est en augmentation ainsi que son coût.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

IV.D – Dons

- Don du lycée Martin Luther Schule – Allemagne : 2 159€ pour la participation au retour en bus des élèves allemands

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

- Don de la MDL de 1000€ dans le cadre des Projets « SANTE » subventionné par Midelca

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

IV.E – Participation des familles aux différents spectacles et ateliers en théâtre durant l'année scolaire 2022/23

Mme Lamongie propose 60€ de participation pour le théâtre

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

IV.F – Participation des familles aux différents spectacles et ateliers en H.I.D.A. durant l'année scolaire 2022/23

Mme Lamongie propose 30€ pour l'histoire des arts

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

IV.G – Répartition des crédits pédagogiques globalisés

Mme Lamongie informe que le rectorat ne donnera pas de subvention pour l'année 2022.

Le reliquat de 2021 s'élève à 4 791.07 €, il avait été réparti au budget initial ainsi :

- Droits de reprographie : 1 900.00€
- Frais de stage (BTS) : 2 897.07€

IV.H – Proposition d'échéancier pour le prélèvement automatique des frais scolaires

Proposition échéancier 2022 – 2023 :

	Date du Prélèvement
Novembre	08/11/2022
Décembre	06/12/2022
Janvier	09/01/2023
Février	06/02/2023
Mars	07/03/2023
Avril	05/04/2023
Mai	05/05/2023
Juin	07/06/2023
Juillet	13/07/2023 ajustement

Montant mensuel du prélèvement :

Internes	151,00 €	(tarif annuel 2022 = 1354,00€)
DP 5 jours	57,00 €	(tarif annuel 2022 = 508,00 €)
DP 4 jours	45,00 €	(tarif annuel 2022 = 399,00 €)

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

IV.I- Manuels scolaires :

Mme Lamongie propose qu'il soit demandé aux familles le remboursement de 100% du prix d'un manuel en cas de perte, et de 50% en cas de dégradation.

Monsieur Commagnac demande des précisions sur le niveau de dégradation qui entraîne le remboursement.

Madame Révolon (cpe) précise qu'il s'agit de manuel rendu mais inutilisable.

Monsieur Combes (parents) demande combien de manuels manquent.

Madame Révolon répond qu'à l'issue des journées planifiées pour cela, il en manquait 300. Après un travail important de relance, il en manque encore 80. Concernant les dégradations, 30 manuels ne sont plus utilisables.

Madame Berthelot (personnel administratif) propose l'envoi d'un courrier aux familles pour les informer de ces dispositions et demander de recouvrir les manuels.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	17

V - QUESTIONS DIVERSES

- **Réforme du Bac et du Lycée. Epreuves de spécialité.**

M Commagnac (enseignant) présente une motion rendant compte des difficultés rencontrées par tous et aussi la demande justifiée d'avoir, dès la rentrée, une date en juin pour les épreuves de spécialités. La motion est jointe en annexe 6.

M Combes (délégué parents FCPE) apporte son soutien à cette motion au nom de la FCPE.

- **Prix de cuisine**

Mme Lamongie nous informe que l'équipe de la cuisine a gagné le troisième prix au concours de chef cuisinier à Royan organisé par la région. Le gain est de 5 000€ pour acquérir du matériel de cuisine.

Nous les félicitons tous.

M Bize (élève) se propose d'écrire un article sur ce sujet.

Le conseil d'administration prend fin à 20h

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation de la Liste indépendante

A la rentrée 2021-2022, la **dotation AED** attribuée au lycée du Bois d'Amour **a perdu 0,5 équivalent temps plein** (sur 11 ETP au total), entraînant d'énormes difficultés dans l'organisation du travail en vie scolaire. En effet pour assurer la multiplicité des tâches inhérentes aux **lundis matin et vendredis après midi**, il a fallu que deux assistants d'éducation de l'internat viennent seconder les deux seuls collègues de l'externat dans leurs missions de surveillance, de saisie, d'appels et de travail administratif. Or une telle organisation a pour double conséquence d'imposer aux collègues de l'internat des horaires considérables (de 7h30 le lundi matin à 11h30 pour reprendre l'après-midi à 17h et terminer le lendemain matin à 8h, puis l'équivalent le jeudi soir, de 17h à 8h le vendredi matin pour reprendre l'après-midi de 13h à 17h), et d'exiger d'eux une formation nouvelle, valable seulement pour l'externat. Il est d'ailleurs bon de rappeler que, si les collègues de l'internat choisissent de travailler la nuit, c'est pour pouvoir, en tant qu'étudiant à la faculté, assister à leurs cours durant la journée. Or exiger d'eux d'exercer des missions à l'externat peut mettre en péril le bon déroulement de leurs études. Comment alors organiser les planning hebdomadaires en prenant en compte les contraintes de chacun ?

De même les **mercredis matin**, les collègues assistants d'éducation ne sont plus que trois en vie scolaire, au lieu de quatre auparavant. Dans ces conditions, des tâches administratives, pourtant indispensables, doivent être retardées, menaçant la bonne marche de l'établissement.

Il faut également évoquer la **tranche 12-14**, au cours de laquelle la réduction du nombre d'AED pose aussi un véritable problème, car il ne reste plus personne pour surveiller la rue ou surveiller la grille, ces deux postes étant les premiers à être supprimés en cas de sous-effectifs. Bien souvent les collègues AED sont contraints de poursuivre leurs surveillances pendant les trente minutes de leur pause déjeuner.

Que dire d'autre part du **remplacement des collègues absents** ? Ceux-ci ne peuvent être remplacés qu'en prenant sur les services vacances. Mais à la longue, les services vacances de chacun sont épuisés, et tout le travail administratif de préparation de l'année à venir (journée d'intégration des secondes, distribution de l'internat, etc.) n'est pas fait en temps voulu, et se doit d'être là-encore décalé à la rentrée. Parfois même, au cours de l'année, des ateliers comme celui des « Jeux de rôles », ne peuvent être offerts aux élèves demandeurs.

Enfin, il se trouve que toutes ces tâches s'accumulent au moment même où il est demandé à ces mêmes assistants d'éducation de **surveiller les loges** mises en place pour les épreuves de BTS, de Grand Oral et d'oral de français. Aussi nous nous demandons pourquoi, à l'exemple des autres établissements, de telles missions ne sont pas attribuées aux collègues enseignants, à ces moments-là libérés de cours et d'examens. Le lourd travail de la vie scolaire n'en serait que facilité.

Par conséquent, compte tenu d'une telle dégradation des conditions d'exercice, nous ne pouvons que, dans ce contexte post-covid exigeant le meilleur accompagnement pour nos élèves fragilisés, **nous inquiéter de toute diminution supplémentaire, potentiellement envisagée pour les prochaines années** ; une telle diminution se révélant alors incompréhensible et inacceptable.

La liste indépendante

Motion du CA du 30 Juin 2022

Pour la Liste Unitaire

En cette fin d'année, c'est l'heure des bilans :

I. Bilan sur la réforme du bac

Depuis l'annonce de la réforme du lycée, nous ne cessons de faire remonter nos incompréhensions face à sa mise en place brutale et bancal, sans réponse. Durant les 2 dernières années l'épidémie de Covid a été tenue comme seule responsable des difficultés rencontrées par les élèves, les professeurs et les personnels de direction. L'année qui vient de s'écouler permet enfin de livrer un verdict sur cette réforme (en effet cette année la Covid n'a fait qu'entraîner le déplacement des épreuves de spécialité de Mars en Mai).

Ce constat est sans appel : cette réforme déstabilise la communauté éducative et la met en difficulté, (ce qui est un comble, le rôle du ministère de l'éducation ne devrait-il pas être de faciliter le travail sur le terrain ?)

1. Les épreuves de spécialité

- les épreuves de spécialité en Mars (ou Mai) monopolisent beaucoup de professeurs pendant plusieurs journées (surveillances, corrections) alors que nous sommes en période de cours ! Les professeurs n'ayant pas encore le don d'ubiquité, beaucoup de cours (de tous niveaux) n'ont donc pas eu lieu durant cette période.
- le fait que ces épreuves de spécialité ne concernent que les 2/3 du programme est incompréhensible pour les élèves comme pour les professeurs.
- les élèves de terminales sont fortement démobilisés après la passation de ces épreuves, alors qu'ils doivent retourner en cours.

L'ensemble de la communauté éducative (professeurs, parents, personnels de direction) doit donc exiger de commencer l'année avec la certitude que les épreuves de spécialité auront lieu en juin, en dehors de la période de cours.

2. Les choix de spécialité

- les élèves de premières et de secondes sont aussi démobilisés en fin d'année à cause des cours manquants (à cause des épreuves des terminales) mais aussi parce qu'ils ont fait leurs choix de spécialités pour l'année suivante, ce qui entraîne une forte baisse de leur implication dans les matières non-choisies.
- au risque de nous répéter, Parcoursup est toujours aussi obscur et parfois incohérent, ce qui rend extrêmement anxiogène le choix des spécialités pour les élèves et leurs parents.

NB : Articles D. 334-2 et D.334-22 du Code de l'éducation : « Quels que soient les enseignements de spécialité choisis et, éventuellement, la mention portée sur le diplôme, le grade de bachelier confère les mêmes droits. »

3. Le contrôle continu

- 40 % de la moyenne du bac est obtenue par contrôle continu, certaines matières (langues, HG, spécialité abandonnée, enseignement scientifique) ne sont évaluées que de cette façon.
- face à la grande hétérogénéité des résultats, le rectorat se voit obligé d'harmoniser ces notes, mais cela se fait en masse, établissement par établissement. Pour une même matière, il y a des écarts de 6 points entre les moyennes de différents établissements ! Harmoniser en masse ne mène à rien, quoiqu'on fasse ce contrôle continu est injuste et inéquitable.
- on voit apparaître des stratégies d'évitement de la part des élèves : après avoir obtenu une bonne note, ils échappent aux devoirs suivants. Les rattrapages obligatoires donnent une charge de travail supplémentaire aux professeurs et à la vie scolaire (**voir plus bas**).

4. Les décisions à l'emporte-pièce

- Comme chaque année le ministère nous informe d'une complexification supplémentaire de l'organisation des enseignements : il faudra mettre en place une « option maths en première », soit 1h30 de maths pour les élèves qui n'ont pas pris spécialité maths, mais qui désirent poursuivre en première. Mais à quoi servira cette option, sachant qu'elle ne devrait pas permettre d'avoir accès à l'option « maths complémentaires » en terminale... beaucoup de questions se posent, mais le ministère n'apporte aucune réponse. C'est encore une fois ubuesque : charge aux personnels de terrain de mettre en place une réforme qui ne résout rien et qui complexifie notre fonctionnement.

5. Vie lycéenne et suivi des élèves

- nous sommes toujours sans solution face à l'éclatement du groupe classe en première et terminale, et nous constatons année après année la difficulté à suivre et conseiller efficacement les élèves sans conseils de classe dignes de ce nom.
- malgré toute la bonne volonté des personnels de direction, à cause de la réforme du lycée, les emplois du temps des élèves sont de plus en plus compliqués et la vie lycéenne s'en trouve dégradée. Par exemple :

→ certains élèves ont eu cours 6h d'affilé le mardi après-midi

→ très souvent la pause méridienne ne dure qu'une heure et ne permet souvent pas de retrouver ses amis à table.

6. Vie enseignante

- les professeurs se voient ajouter des missions supplémentaires, avec multiplication des concertations pour l'application des nouvelles directives ou l'élaboration des enseignements pluridisciplinaires, et multiplication des mails pour effectuer le suivi des élèves

- les emplois du temps des professeurs sont aussi très compliqués et il est presque impossible de trouver un créneau commun pour réunir 5 professeurs !

- la charge d'accompagner les vacataires ou les stagiaires 18h incombe aux titulaires, mais ceci est informel et bien sûr non rémunéré

II. Bilan des moyens affectés au Lycée du BDA à la rentrée prochaine

- **On évoque la suppression d'un poste de CPE et de 2,71 Équivalent Temps**

Plein d'Assistant d'Éducation (sur 11!!!! sachant qu'il y a déjà eu une perte de 0,5 AED à la rentrée 2021). Il semblerait qu'à l'heure actuelle l'établissement est surdoté : nous contestons vivement le calcul sur lequel il s'appuie. Par exemple, la présence d'élèves en BTS engendre une décote dans le calcul des moyens attribués, or :

→ avec la réforme du post bac, les filières BTS sont accessibles aux élèves de bac professionnel qui représentent un public demandant beaucoup plus d'accompagnement

→ la réforme du bac et l'existence du contrôle continu implique des rattrapages tout au long de l'année et de façon exponentielle ; ceci repose inévitablement sur la vie scolaire qui doit assurer la surveillance d'un ou plusieurs élèves à tout moment de la journée

→ l'établissement doit toujours appliquer le plan vigipirate renforcé et donc doit poster un AED toutes les 1/2h à l'entrée du lycée et parfois aux deux entrées.

Ces restrictions, si elles se confirment, entraîneraient donc la disparition d'un **tiers** de la vie scolaire, ce qui est bien entendu **inacceptable** !